

Conseil municipal 17 décembre 2016

SAINT-DÉSERT

Étaient présents

Daniel CHRISTEL, Elisabeth LÊ-GERMAIN, Jean BEAUVICHE, Marie-Édith GROISON, Gilbert BENAS, Frédéric BOURNE, Odile DALIA, Richard DRILLIEN, Julie PELLETIER, Sylvie WATTEBLED, Blaise NOIREAU

Était représentée

Nicole LEFEUVRE par Daniel CHRISTEL

Présence de M. FEVRAT correspondant du JSL.

Secrétaire de séance

Sylvie WATTEBLED

Délibération n°1 : Modification apportée au budget

Des régularisations d'écriture suite à différentes opérations d'amortissements comptables (étude village-avenir, PLU et publicités marchés publics) sont adoptées à l'unanimité par le conseil :

- 2031/041 DI : augmentation des crédits ouverts de 15100€
- 20131/041 DI : augmentation des crédits ouverts de 1400€
- 201318/041 RI : augmentation des crédits ouverts de 16500€

Délibération n°2: Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017

Conformément à la loi, le conseil peut débloquer une partie des dépenses d'investissement prévues au budget 2017 pour permettre le fonctionnement de début d'année.

Monsieur le Maire propose d'engager un montant de dépenses d'investissement de 209 602,05€ (25% du montant des dépenses d'investissement 2016) avant le vote du budget primitif 2017.

Cette somme est ventilée sur 3 chapitres (9 602,50 € au chap.20, 10 000€ au chap. 21 et 100 000€ au chap. 23)

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité par le conseil

Délibération n°3 : Garantie des emprunts pour la SEMCODA

La commune se porte garant à hauteur de 100% des 4 emprunts réalisés sur 40 ans d'un montant total de 655 300€ au taux de 0,60% par la SEMCODA, finançant la construction de 2 logements collectifs, 4 pavillons et 2 pavillons PLAI, Avenue du Stade, à Saint Désert.

Monsieur le Maire insiste sur le sérieux de cette entreprise. Il insiste également sur le fait que ces constructions permettent d'encaisser 40 000 euros sur le budget 2017 et de récupérer 6 logements qui nous appartiendront dans 50 ans.

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité par le conseil

Délibération n°4 : Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel territorial

Une délibération est prise pour autoriser le Centre de Gestion de Saône et Loire à souscrire, pour son compte, des conventions d'assurances à partir du 1^{er} janvier 2018, pour 4 ans, afin d'obtenir la prise en charge des coûts salariaux de remplacement d'un salarié absent.

⇒ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Délibération n°5 : Fusion des syndicats intercommunaux d'aménagement de rivières Corne, Orbize et Thalie

Suite à la fusion des 3 syndicats, il est demandé au conseil de se prononcer sur

- La dénomination du futur syndicat résultant de la fusion : « Syndicat intercommunal d'aménagement des 3 rivières du Chalonnais » ;
- Son Siège : Hôtel d'agglomération du Grand Chalon, 23 Av G. Pompidou, Chalon-sur-Saône ;
- Sa composition : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants représentant chacune des communes adhérentes.

⇒ **Délibération approuvée à l'unanimité la dénomination, le siège et la composition de futur syndicat.**

Questions diverses

⇒ Le point sur les travaux de voirie

L'aménagement de la rue de Tenange est désormais décidé. Il démarrera de la rue de Pépin jusqu'à la rue de Jambles. La chaussée sera retravaillée mais pas élargie pour éviter les vitesses excessives. Une partie de la route sera en sens unique, des emplacements pour se ranger quand un véhicule arrivera en face seront aménagés.

Les fossés seront busés et drainés. L'écoulement des eaux pluviales sera guidé. Un cheminement piéton sera aménagé tout au long de la rue.

⇒ Se pose la question de la friche, au bout de la rue de Tenange en surplomb de la route express. Elle devra être identifiée au PLUi car elle pourrait permettre une extension de la zone réservée au covoiturage.

⇒ Le permis de construire du magasin Intermarché est désormais signé en attente de recours possible.

⇒ PLUi : Attention un registre est disponible en mairie jusqu'à fin du mois de janvier permettant aux habitants de consigner des demandes de constructibilité ou non-constructibilité d'un terrain. Les propositions des habitants en matière de protection ou d'aménagement d'une zone inondable peuvent également être portées au registre.

⇒ M. Frédéric BOURNE demande à nouveau l'inscription de l'aménagement de la route de la Daluz au budget 2017. Proposition qui sera étudiée en commission de voirie le 9 janvier.